



Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent



Communiqué

Relève forestière Une politique d'aide à l'établissement des jeunes est nécessaire

*Rimouski, le 21 janvier 2007 – De passage à Rimouski aujourd'hui dans le cadre du lancement du programme de soutien à la relève forestière du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, le président de l'UPA, **M. Laurent Pellerin**, n'a pas manqué de souligner l'excellente initiative, qui comporte notamment une formule de parrainage et de réseautage favorisant les échanges entre générations.*

*Selon **M. Pellerin**, les mesures mises de l'avant démontrent que les propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent ont une vision à long terme et durable du développement forestier. « *La société change et la forêt privée n'y échappe pas. La propriété forestière ne se transmettra plus uniquement de parents à enfants et il faut trouver des moyens pour susciter une autre forme de relève, comme on le fait en agriculture, et amener des jeunes de différents milieux à s'intéresser à la forêt* », a-t-il mentionné.*

*Le président de l'UPA a aussi profité de l'événement pour réitérer l'appui de l'Union des producteurs agricoles à l'égard du travail qu'enclenche la Fédération des producteurs de bois du Québec et le Syndicat des producteurs forestiers afin d'obtenir du gouvernement la mise en place d'une politique provinciale de soutien à l'établissement des jeunes en forêt privée. « *Cette politique deviendra un outil qui permettra à la forêt privée de créer des conditions favorables à son développement durable. Elle devra s'inspirer des réalités vécues et ainsi faciliter l'accès au secteur à des jeunes intéressés à mettre en valeur un patrimoine forestier* », a ajouté le président de l'UPA.*

*Pour le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, il y a convergence entre les besoins de la relève forestière et ceux de la relève agricole. L'organisation est aussi consciente que toute l'expertise développée en agriculture en matière de soutien à la relève peut profiter à la forêt privée. Selon le président du Syndicat, **M. Jean-Maurice Lechasseur**, les forestiers et les agriculteurs ont des réalités quotidiennes différentes mais le souci de transférer et de voir se perpétuer un patrimoine, qu'il soit agricole ou forestier, est le même. « *Il est du devoir des producteurs d'assurer le transfert du patrimoine forestier entre générations. Si ce n'est pas de parents à enfants, que ce soit entre deux générations de forestiers qui partagent la même passion* », a mentionné **M. Lechasseur**.*

*Présent pour l'occasion, le président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, **M. Pierre-Maurice Gagnon**, a ajouté qu'on ne pouvait ignorer le contexte difficile dans lequel évoluent les jeunes désirant se bâtir une entreprise forestière, faisant allusion notamment au coût de plus en plus élevé des lots boisés. « *Si on veut que la communauté des propriétaires de forêt privée soit robuste et**

dynamique, il faut s'inspirer de la forêt. Ça prend des jeunes au travers des vétérans et il faut parfois intervenir pour leur faire une bonne place», a-t-il affirmé.

Mentionnons qu'une table de travail provinciale sur la relève forestière a été mise en place par la Fédération des producteurs de bois et que les représentants du Syndicat du Bas-Saint-Laurent sont appelés à en assumer le leadership. En plus de lancer un programme de soutien à la relève dans sa région, le Syndicat a mis en place une section jeunesse en 2005, afin de mieux connaître la réalité des jeunes forestiers et de préparer une relève en matière de vie syndicale. Ce rapprochement significatif avec la jeunesse forestière bas-laurentienne pourrait ainsi permettre, à l'échelle du Québec, d'améliorer les conditions des jeunes voulant vivre de la forêt.

- 30 -

*Source : Gisèle Marquis, ing. f., directrice Division foresterie et gestion financière
(418) 723-2424*